



# AUPLATA

Société anonyme au capital de 2 145 332 €  
Siège social : 13, lotissement Calimbé – CAYENNE (97300)  
R.C.S. : CAYENNE 331 477 158

## **COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2007**

---

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. PRESENTATION GENERALE.....</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1. PRESENTATION GENERALE.....  | 4         |
| 1.2. PROPRIETES MINIERES.....  | 4         |
| <b>2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>   | <b>8</b>  |
| 2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....  | 8         |
| 2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2007 .....  | 8         |
| <b>3. PRINCIPES COMPTABLES .....</b>   | <b>9</b>  |
| 3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....   | 9         |
| 3.2. METHODES DE CONSOLIDATION.....  | 9         |
| 3.3. DATE D'ARRETE DES COMPTES .....   | 9         |
| 3.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES.....   | 9         |
| 3.5. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS .....   | 11        |
| 3.6. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS.....  | 11        |
| 3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS .....   | 11        |
| 3.8. STOCKS ET EN-COURS.....   | 13        |
| 3.9. IMPOTS SUR LES RESULTATS .....  | 13        |
| <b>4. ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION AU 01.01.06 .....</b>   | <b>15</b> |
| 4.1 ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION DE SMYD.....  | 15        |
| 4.2 ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION DE TEXMINE/SORIM.....   | 15        |
| <b>5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE.....</b>  | <b>17</b> |
| 5.1. ÉCART D'ACQUISITION .....   | 17        |
| 5.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE .....  | 17        |
| 5.3. CONCESSIONS MINIERES.....   | 17        |
| 5.4. IMMOBILISATION CORPORELLES .....  | 18        |
| 5.5. STOCKS.....   | 19        |
| 5.6. CREANCES .....  | 19        |
| 5.7. TRESORERIE.....   | 19        |
| 5.8. CAPITAUX PROPRES.....   | 19        |
| 5.9. PROVISION POUR FERMETURES DES MINES .....   | 20        |
| 5.10. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES .....   | 21        |
| 5.11. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....  | 22        |
| 5.12. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES.....  | 22        |
| 5.13. DETTES FISCALES & SOCIALES.....  | 22        |
| <b>6. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>  | <b>24</b> |
| 6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES.....   | 24        |
| 6.2. PRODUCTION IMMOBILISEE.....   | 24        |
| 6.3. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES .....  | 24        |
| 6.4. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES.....   | 25        |
| 6.5. CHARGES DE PERSONNEL.....   | 25        |
| 6.6. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET<br>DES CONCESSIONS MINIERES ..... | 26        |
| 6.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....                               | 26        |
| 6.8. RESULTAT FINANCIER .....  | 26        |
| 6.9. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....   | 26        |
| 6.10. IMPOT SUR LES BENEFICES.....   | 27        |
| 6.12. RESULTAT PAR ACTION.....   | 27        |
| <b>7. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE .....</b>   | <b>28</b> |



|  |           |
|--|-----------|
| 7.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS .....               | 28        |
| 7.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 28        |
| <b>8. ENGAGEMENTS .....</b>                          | <b>29</b> |
| 8.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES .....             | 29        |
| 8.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS.....               | 29        |
| <b>10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>  | <b>31</b> |
| <b>11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>        | <b>32</b> |



# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1. PRESENTATION GENERALE

Le Groupe AUPLATA a pour objet l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Le Groupe a acquis, en 2004, deux projets miniers aurifères, Yaou et Dorlin, situés dans l'ouest guyanais. La mine de Yaou a été mise en service en Novembre 2006 et a produit au premier semestre 2007 237 Kg d'or. Par ailleurs, le groupe envisage de mettre en production le site de Dorlin au cours du second semestre 2007. Les travaux d'exploration entrepris au cours de ces dernières années sur ces deux sites ont par ailleurs permis d'appréhender :

- 46,4 tonnes d'or de ressources inférées sur Yaou (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t) ;
- 29 tonnes d'or de ressources inférées et 15,8 tonnes d'or de ressources indiquées sur Dorlin (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t).

En mars 2006, AUPLATA a en outre acquis une mine en exploitation (Dieu-Merci) et a porté sa production de 20 Kg par mois (1er trimestre 2006) à 44 Kg d'or par mois (premier semestre 2007).

## 1.2. PROPRIETES MINIERES

AUPLATA dispose aujourd'hui de trois sites miniers distincts :

- La mine de **Dieu-Merci**.  
Ce site est d'ores et déjà en exploitation.
- La mine de **Yaou**.  
Le site est en exploitation depuis Novembre 2006.
- Le projet minier de **Dorlin**.  
Ce site a fait l'objet d'une demande officielle d'un Permis d'Exploitation (PEX) et n'est encore pas en activité, sa mise en production est prévue dans le courant du second semestre 2007 à travers deux Autorisations d'Exploitation (AEX) détenues par une société du groupe, la Société Minière Dorlin Sarl (SMD)

Les trois sites d'AUPLATA sont sensiblement identiques : il s'agit de mines à ciel ouvert sur lesquelles sont utilisées les mêmes techniques de gravimétrie.

### ***Mine de Dieu-Merci :***

Le groupe AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci d'une concession exploitée depuis 2002

|                        | N° de permis | Superficie<br>(en Km <sup>2</sup> ) | Échéance du<br>droit minier | Détenteur   |
|------------------------|--------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------------|
| Concession DIEU-MERCI  | 04/80        | 102,40                              | 31/12/18                    | Auplata (*) |
| Concession La VICTOIRE | 03/80        | 21,60                               | 31/12/18                    | Auplata (*) |
| Concession RENAISSANCE | 02/80        | 12,50                               | 31/12/18                    | Auplata (*) |

(\*) Anciennement dénommé TEXMINE S.A.



La durée de vie estimée de la mine est de 15 ans pour la mine primaire et le traitement des haldes (minerai déjà traité). Cette durée de vie pourrait toutefois varier en fonction des quantités annuelles d'or qui seront effectivement extraites et des éventuelles explorations complémentaires.

### ***Ressources minérales aurifères du site de Dieu-Merci***

Le site de Dieu-Merci n'a pas fait l'objet d'une étude aussi poussée que celle existante sur Yaou et Dorlin mais il a l'avantage d'être connu et exploité depuis de nombreuses années.

Le minerai extrait recèle de l'or en quantité suffisante pour justifier la poursuite de l'exploitation de la mine. De plus, le minerai anciennement traité (halde) contient encore de l'or (entre 60 et 80 % de sa teneur initiale selon les différentes techniques de traitement utilisées historiquement).

Les haldes constituent donc une ressource potentielle, à portée de main, déjà extraite et broyée, disponible pour un traitement futur avec des techniques adaptées et dont la quantité disponible augmente au fur et à mesure de l'exploitation du site par des méthodes gravimétriques qui ne permettent de capter, à l'heure actuelle, que 30 à 40% de l'or contenu dans le minerai extrait.

Une étude réalisée par le cabinet Kilborn en mai 1998 met en avant les ressources de ce site. Cette étude porte sur l'évaluation de la saprolite sur le site de Dieu-Merci.

L'évaluation des ressources a été réalisée sans visite de site, sur une base de données portant sur une superficie de 7,9 hectares, à une profondeur de 5 mètres. Les résultats indiquent que cette surface contient environ 79 841 onces troy d'or, soit environ 2,5 tonnes d'or. L'étude ajoute qu'en tenant compte des surfaces contenant une teneur en or supérieure à 0,5 gramme par tonne et similaire à celle évaluée (selon des études géochimiques effectuées au sol), la mine possède par extrapolation un potentiel, sous conditions d'obtenir des teneurs et quantités de minerai similaires, de 670 000 onces troy d'or, soit plus de 20 tonnes.

Par ailleurs la mine de Dieu-Merci a produit, au premier semestre 2007, 265 Kg d'or contre 435 Kg pour l'ensemble de l'année 2006.

### ***Mine de Yaou :***

En mars 2005, AUPLATA a sollicité auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie un Permis d'Exploitation minière concernant l'or, les métaux précieux et autres substances connexes. Ce permis a été demandé pour une durée de cinq années, et est renouvelable deux fois par période de cinq ans sans mise en concurrence. Il sera par ailleurs possible pour AUPLATA de demander, à tout moment, une concession sur ce permis. Par ailleurs, une Autorisation d'Exploitation (n°21/2005) d'un kilomètre carré (AEX) a été obtenue en date du 29 septembre 2005 pour une durée de 2 années renouvelable deux fois (arrêté préfectoral n°2046/SGAR du 12 octobre 2005).

La superficie couverte par le Permis d'Exploitation sollicité de Yaou est de 52 km<sup>2</sup>.

La mine de Yaou se situe sur la commune de Maripasoula, située dans le Département d'Outre-Mer de la Guyane Française.

Depuis l'inventaire minier effectué par le BRGM sur les sites de Yaou et de Dorlin, puis pendant la période de détention des permis miniers par Golden Star, Cambior et Guyanor, qui y ont réalisé, jusqu'en 2001, des campagnes d'exploration, il n'y a jamais eu d'exploitation minière industrielle sur les permis miniers de Yaou jusqu'à la mise en service de la mine par AUPLATA le 1<sup>er</sup> novembre 2006.



AUPLATA a déposé une demande de permis d'exploitation (PEX) en mars 2005. Le processus d'approbation est en cours. Les travaux d'extraction ont débuté en novembre 2006 grâce à l'AEX obtenue en septembre 2005. La mine de Yaou a produit au premier semestre 2007, 237 Kg d'or.

Concomitamment à la mise en production du site de Yaou, une demande de permis d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a été déposée le 24 octobre 2006 et un dossier complémentaire est en cours d'élaboration afin que les autorités puissent poursuivre l'instruction de la demande..

#### ***Mine de Dorlin :***

AUPLATA est titulaire d'un Permis Exclusif de Recherche (PER) de Bois canon qui a été obtenu le 13 juillet 2005 pour une durée de trois années.. Le PER de Bois Canon est situé à quelques kilomètres au Nord-Ouest de Dorlin et couvre une superficie de 25 km<sup>2</sup>.

Par ailleurs, deux Autorisations d'Exploitation (AEX 15/2005 et 16/2005) ont été obtenues sur le site de Dorlin. Ces AEX ont été octroyées une filiale du Groupe, la Société Minière Dorlin Sarl (SMD) le 20 septembre 2005 et sont valides jusqu'au 19 septembre 2009.

Enfin, un Permis d'Exploitation (PEX) portant sur 84 km<sup>2</sup> a été déposé le 30 janvier 2006 auprès de la DRIRE dans la continuation du Permis Exclusif de Recherche que détenait le groupe et qui est arrivé à échéance le 31 janvier 2006. Ce PEX est actuellement en cours d'instruction par les autorités compétentes.

#### ***Ressources minérales aurifères des sites de Yaou et Dorlin***

Au 30 juin 2007, les ressources minières estimées sur la base de l'évaluation réalisée par la société RSG Global Pty Limited en janvier 2004, sont données dans les tableaux ci-dessous.

Sur la mine de Yaou, il est à noter que depuis la réalisation de l'étude, 308 kilos d'or ont été extraits par AUPLATA dans la roche saprolite.

| <b>Projet Yaou</b>   |                                   |                            |                           |                            |
|--|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Janvier 2004 – Estimation des Ressources par RSG Global</b> |                                   |                            |                           |                            |
| <b>Type de Roche</b>   | <b>Teneur de Coupure (g/t Au)</b> | <b>Ressources Inférées</b> |                           |                            |
|  |                                   | <b>Tonnes de Minerai</b>   | <b>Teneur Or (g/t Au)</b> | <b>Kilos d'Or Contenus</b> |
| Saprolite  | 0.5                               | 1,867,000                  | 2.0                       | 3,701                      |
|  | 0.7                               | 1,546,000                  | 2.3                       | 3,515                      |
|  | 1.0                               | 1,199,000                  | 2.7                       | 3,235                      |
| Roche Transitionnelle  | 0.5                               | 2,089,000                  | 2.4                       | 4,945                      |
|  | 0.7                               | 1,870,000                  | 2.6                       | 4,821                      |
|  | 1.0                               | 1,609,000                  | 2.9                       | 4,634                      |
| Roche Fraîche Non altérée                                      | 0.5                               | 18,984,000                 | 2.1                       | 40,030                     |
|  | 0.7                               | 15,553,000                 | 2.4                       | 38,043                     |
|  | 1.0                               | 12,930,000                 | 2.8                       | 36,329                     |
| <b>Total</b>   | <b>0.5</b>                        | <b>22,940,000</b>          | <b>2.1</b>                | <b>48,677</b>              |
|  | <b>0.7</b>                        | <b>18,969,000</b>          | <b>2.4</b>                | <b>46,406</b>              |
|  | <b>1.0</b>                        | <b>15,738,000</b>          | <b>2.8</b>                | <b>44,198</b>              |

| <b>Projet Dorlin</b>   |                                   |                             |                           |                            |                            |                           |                            |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Janvier 2004 – Estimation des Ressources par RSG Global</b> |                                   |                             |                           |                            |                            |                           |                            |
| <b>Type de Roche</b>   | <b>Teneur de Coupure (g/t Au)</b> | <b>Ressources Indiquées</b> |                           |                            | <b>Ressources Inférées</b> |                           |                            |
|  |                                   | <b>Tonnes de Minerai</b>    | <b>Teneur Or (g/t Au)</b> | <b>Kilos d'Or Contenus</b> | <b>Tonnes de Minerai</b>   | <b>Teneur Or (g/t Au)</b> | <b>Kilos d'Or Contenus</b> |
| Latérite   | 0.5                               | 3,766,000                   | 1.2                       | 4,448                      | 4,352,000                  | 1.0                       | 4,323                      |
|  | 0.7                               | 3,249,000                   | 1.3                       | 4,137                      | 3,394,000                  | 1.1                       | 3,732                      |
|  | 1.0                               | 1,926,000                   | 1.6                       | 3,017                      | 1,425,000                  | 1.4                       | 2,053                      |
| Saprolite  | 0.5                               | 648,000                     | 1.3                       | 840                        | 1,982,000                  | 1.2                       | 2,302                      |
|  | 0.7                               | 539,000                     | 1.5                       | 778                        | 1,586,000                  | 1.3                       | 2,053                      |
|  | 1.0                               | 367,000                     | 1.7                       | 653                        | 880,000                    | 1.7                       | 1,462                      |
| Roche Transitionnelle  | 0.5                               | 2,511,000                   | 1.4                       | 3,546                      | 4,529,000                  | 1.2                       | 5,350                      |
|  | 0.7                               | 2,137,000                   | 1.5                       | 3,297                      | 3,643,000                  | 1.3                       | 4,821                      |
|  | 1.0                               | 1,450,000                   | 1.9                       | 2,737                      | 2,152,000                  | 1.6                       | 3,546                      |
| Roche Fraîche Non altérée                                      | 0.5                               | 7,718,000                   | 1.1                       | 8,585                      | 18,684,000                 | 1.1                       | 20,933                     |
|  | 0.7                               | 6,107,000                   | 1.2                       | 7,589                      | 14,555,000                 | 1.3                       | 18,413                     |
|  | 1.0                               | 3,218,000                   | 1.6                       | 5,163                      | 7,788,000                  | 1.6                       | 12,902                     |
| <b>Total</b>   | <b>0.5</b>                        | <b>14,642,000</b>           | <b>1.2</b>                | <b>17,418</b>              | <b>29,547,000</b>          | <b>1.1</b>                | <b>32,908</b>              |
|  | <b>0.7</b>                        | <b>12,032,000</b>           | <b>1.3</b>                | <b>15,832</b>              | <b>23,177,000</b>          | <b>1.3</b>                | <b>28,988</b>              |
|  | <b>1.0</b>                        | <b>6,961,000</b>            | <b>1.7</b>                | <b>11,539</b>              | <b>12,245,000</b>          | <b>1.6</b>                | <b>19,782</b>              |

## 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

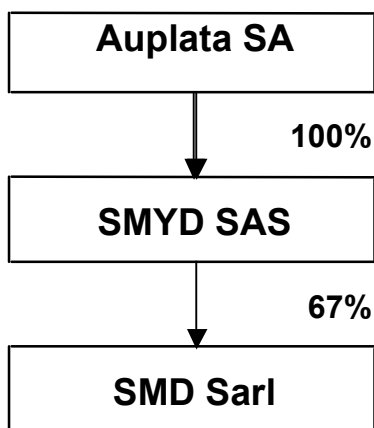
### 2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 30 juin 2007, est constitué de deux sociétés, toutes deux domiciliées 13, lotissement Calimbé 1 – CAYENNE (97300) :

- AUPLATA S.A. : RCS Cayenne 331 477 158
- SMYD S.A.S. : RCS Cayenne 422 052 514

Ce périmètre est identique à celui du 31 décembre 2006.

### 2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2007



La Sarl SMD n'est pas consolidée car sans activité significative.



## 3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

### 3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10, ainsi qu'en application des principes du Groupe concernant notamment :

- la date d'effet des acquisitions (note 3.5.),
- l'évaluation des actifs incorporels (note 3.6.),
- l'évaluation des actifs corporels (note 3.7.),
- les impôts sur le résultat (note 3.9.).

### 3.2. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

### 3.3. DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées au 30 juin 2007 sur la base de comptes sociaux arrêtés au 30 juin et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

### 3.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

#### *Écarts de première consolidation*

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,
- les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.



Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

- élément identifiable,
- porteur d'avantages économiques futurs,
- contrôlé (droit légal ou contractuel),
- dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.

La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

### ***Écarts d'acquisition***

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

### ***Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

### ***Provision pour remise en état des sites***

La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

- existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,
- sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,
- possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de reconstitution des sites ont été actualisés à la date de première consolidation en appliquant aux flux de trésorerie provisionnels nécessaires à éteindre l'obligation, un taux d'inflation de 3 % (taux d'inflation à long terme prévu pour la zone EURO) et un taux d'actualisation de 4 % (taux de marché des obligations d'entreprise de première catégorie).

### ***Provision pour avantages du personnel***

Les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

### **3.5. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS**

Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,
- résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.

### **3.6. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS**

#### ***Études et travaux d'exploration minière***

Le Groupe AUPLATA a retenu l'option de comptabiliser à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n°2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

#### ***Titres miniers***

Les autorisations d'exploitation, permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

### **3.7. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS**

Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

### ***Amortissements***

Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencements divers : 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA S.A. en forêt amazonienne, en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

### ***Coûts de production***

Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,

et indirectes :

- main-d'oeuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...
- frais d'administration et de gestion des sites de production,

engagées au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

### ***Coûts de remise en état***

Les coûts de remise en état sont amortis au même rythme que l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent (généralement 7 ans).

### ***Contrats de location***

Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art . 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.

L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :



- enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.
- annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien,
- constatation des différences temporaires liées au retraitement donnant lieu à impôt différé.

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.

***Pièces de rechange :***

Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.

Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

**3.8. STOCKS ET EN-COURS**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement du groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le groupe.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

**3.9. IMPOTS SUR LES RESULTATS**

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.



Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôt différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.



## 4. ÉCARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION AU 01.01.06

La S.A.S. AUPLATA a acquis la S.A.S. SMYD le 10 décembre 2004 et les S.A. TEXMINE et SORIM le 28 février 2006.

En l'absence d'arrêté comptable disponible à ces dates, et conformément aux principes énoncés en note 3.5, les comptes retenus pour constater l'entrée de périmètre de ces filiales ont été respectivement le 31 décembre 2004 pour SMYD, et le 31 décembre 2005 pour TEXMINE et SORIM.

### 4.1 ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION DE SMYD

L'arrêté comptable retenu pour le calcul de l'écart de première consolidation est le 31 décembre 2004

|  |          |
|--|----------|
| Capitaux propres au 31.12.2004 :       | - 239 K€ |
| % de Participation :                   | 100 %    |
| Quote-part dans les capitaux propres : | - 239 K€ |
| Coût d'acquisition des titres :        | 41 K€    |
| Écart de première consolidation :      | 280 K€   |

L'écart de première consolidation de SMYD consistait ainsi en un écart d'acquisition de 280 k€ au 31.12.2004.

Le 10 décembre 2004, les conditions d'acquisition des actions SMYD prévoyaient un ajustement conditionnel de prix d'acquisition d'un montant de 2134 K€, le versement de cette somme étant conditionné au début de l'exploitation d'une des mines de Yaou ou Dorlin.

À compter du 30 juin 2006, le versement de ce complément de prix étant devenu hautement probable au regard du caractère imminent de la mise en production de Yaou (mise en production finalement effective au cours du quatrième trimestre 2006), cet ajustement conditionnel a été pris en compte dans le coût d'acquisition des titres, donnant ainsi lieu à correction de l'écart d'acquisition constaté et calculé comme défini ci-dessus. La valeur brute de l'écart d'acquisition de SMYD à compter du 30 juin 2006 s'est trouvée ainsi portée à 2 414 K€ (cf. note 5.1 de l'annexe).

### 4.2 ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION DE TEXMINE/SORIM

L'arrêté comptable retenu pour le calcul de l'écart de première consolidation est le 31 décembre 2005

|  |          |
|--|----------|
| Capitaux propres au 31.12.2005 :       | 1 205 K€ |
| % de Participation :                   | 100 %    |
| Quote-part dans les capitaux propres : | 1 205 K€ |
| Coût d'acquisition des titres :        | 4 665 K€ |
| Ecart de première consolidation :      | 3 460 K€ |

L'écart de première consolidation de TEXMINE/SORIM consiste en un écart d'évaluation de 3 460 K€

Le tableau ci-dessous donne le détail des différents écarts d'évaluation d'actifs et de passifs de l'ensemble TEXMINE/SORIM d'un total de 3 460 K€. Ces éléments font l'objet d'explications détaillées dans les notes relatives au bilan consolidé.



|   | <b>Actif</b> | <b>Passif</b> |
|---|--------------|---------------|
| Contrats de location de matériel :        |              | 95            |
| Remise en état du site de Dieu Merci :    | 60           | 452           |
| Concession minière Dieu Merci :           | 4 884        |               |
| Concession minière Victoire/Renaissance : | (57)         | (91)          |
| Engagements retraite :                    |              | 3             |
| Imposition différée :                     |              | 968           |
| <b>Total :</b>                            | 4 887        | 1 427         |
| <b>Total net :</b>                        | 3 460        |               |



## 5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

### 5.1. ÉCART D'ACQUISITION

Il s'agit de l'écart de première consolidation non affectable de la société SMYD détaillé en note 4.1, se décomposant comme suit :

|   |          |
|---|----------|
| Ecart d'acquisition initial :   | 280 K€   |
| Ecart d'acquisition provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition : | 2 134 K€ |
|   | -----    |
| Total   | 2 414 K€ |

L'amortissement de l'écart d'acquisition au 30 juin 2007 s'élève à 749 K€ se détaillant comme suit :

| (en K€)   | Base  | Date début amortissement | Amortissement 31.12.2006 | Dotation Période | Amortissement 30.06.2007 |
|---|-------|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|
| Écart d'acquisition initial   | 280   | 01.01.2005               | 112                      | 28               | 140                      |
| Part de l'écart provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition | 2 134 | 30.06.2006               | 305                      | 305              | 610                      |
| Total   | 2 414 |                          | 417                      | 333              | 749                      |

La valeur nette de l'écart d'acquisition SMYD au 30.06.2007 s'élève donc à 1 664 K€.

### 5.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE

Les études et travaux d'exploration minière, d'un montant brut de 225 K€ au 30.06.2007, sont constitués de frais et charges exposés sur les sites miniers de YAOU et DIEU-MERCI, au cours des exercices 2004 à 2006 (193 K€) et de la période (32 K€) en vue de leur exploitation.

Les amortissements au 30.06.2006 se montent à 24 K€ (dotation de la période : 21 K€).

### 5.3. CONCESSIONS MINIERES

Le poste intègre les écarts d'évaluation consécutifs à l'acquisition TEXMINE / SORIM tels que décrits en note 4.2.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

| <i>En K€</i>                        | 31.12.2006   | Acquisitions/<br>Amortissement | 30.06.2007   |
|-------------------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| Concession Dieu-Merci               | 152          |                                | 152          |
| Concessions Victoire et Renaissance | 91           |                                | 91           |
| Écart d'évaluation                  | 4 891        |                                | 4 891        |
| <b>[1] Valeur brute</b>             | <b>5 135</b> |                                | <b>5 135</b> |
| Concession Dieu-Merci               | 45           | 4                              | 49           |
| Concessions Victoire et Renaissance | 27           | 3                              | 30           |
| Écart d'évaluation                  | 376          | 188                            | 564          |
| <b>[2] Amortissements</b>           | <b>448</b>   | <b>195</b>                     | <b>643</b>   |
| Concession Dieu-Merci               | 107          | -4                             | 103          |
| Concessions Victoire et Renaissance | 64           | -3                             | 61           |
| Écart d'évaluation                  | 4 515        | -188                           | 4 327        |
| <b>[1] - [2] Valeur nette</b>       | <b>4 687</b> | <b>-195</b>                    | <b>4 492</b> |

Au 30.06.2007, la durée de vie résiduelle des concessions était 11,5 ans pour l'ensemble des concessions.

#### 5.4. IMMOBILISATION CORPORELLES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

Les lignes en *italique* montrent les montants issus du retraitement des contrats de location.

| <i>En K€</i>  | 31.12.2006    | Acquisition/<br>Amortismt. | Rebuts/<br>Cessions. | 30.06.2007    |
|---|---------------|----------------------------|----------------------|---------------|
| Constructions et agen. des terrains & constructions | 4 255         | 337                        |                      | 4 592         |
| Instal. techn. matériels & outil industriels        | 4 994         | 1 678                      |                      | 6 672         |
| <i>dont retraitements matériels loués</i>           | <i>3 537</i>  | <i>1 195</i>               |                      | <i>4 732</i>  |
| Installations & agencements                         | 180           | 80                         | 5                    | 255           |
| Autres immobilisations corporelles                  | 1 454         | 2 258                      |                      | 3 712         |
| <i>dont retraitements matériels loués</i>           |               | <i>160</i>                 |                      | <i>160</i>    |
| <b>[1] Valeur brute</b>                             | <b>10 883</b> | <b>4 353</b>               | <b>5</b>             | <b>15 231</b> |
| Constructions et agen. des terrains & constructions | 250           | 352                        |                      | 602           |
| Instal. techn. matériels & outil industriels        | 1 644         | 517                        |                      | 2 161         |
| <i>dont retraitements matériels loués</i>           | <i>861</i>    | <i>394</i>                 |                      | <i>1 255</i>  |
| Installations & agencements                         | 44            | 12                         | 1                    | 55            |
| Autres immobilisations corporelles                  | 303           | 75                         |                      | 378           |
| <b>[2] Amortissements</b>                           | <b>2 241</b>  | <b>956</b>                 | <b>1</b>             | <b>3 196</b>  |
| Constructions & agencements des constructions       | 4 005         | -15                        |                      | 3 990         |
| Instal. techn. matériels & outil industriels        | 3 350         | 1 161                      |                      | 4 511         |
| <i>dont retraitements matériels loués</i>           | <i>2 676</i>  | <i>801</i>                 |                      | <i>3 477</i>  |
| Installations & agencements                         | 136           | 68                         | 4                    | 200           |
| Autres immobilisations corporelles                  | 1 151         | 2 183                      |                      | 3 334         |
| <i>dont retraitements matériels loués</i>           |               | <i>160</i>                 |                      | <i>160</i>    |
| <b>[1] - [2] Valeur nette</b>                       | <b>8 642</b>  | <b>3 397</b>               | <b>4</b>             | <b>12 035</b> |

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

### 5.5. STOCKS

Le tableau ci-dessous donne le détail des stocks.

| (en K€)                  | 30.06.2007 | 31.12.2006 |
|--------------------------|------------|------------|
| Or                       | 213        | 0          |
| Produits pétroliers      | 215        | 197        |
| Fournitures              | 482        | 251        |
| Pièces détachées         | 290        | 207        |
| Total approvisionnements | 987        | 655        |
| Total général            | 1 200      | 656        |

Le stock d'or est constitué de 15,25 Kg d'or valorisé selon les principes exposés en notes 3.7. et 3.8.

Les stocks d'approvisionnements montrent un sensible accroissement par rapport au 31 décembre 2006 du fait de l'augmentation de la production de la mine de Yaou.

### 5.6. CREANCES

Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

### 5.7. TRESORERIE

La trésorerie est constituée comme suit :

| (en K€)                         | 30.06.2007 | 31.12.2006 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Valeurs mobilières de placement | 5 252      | 10 474     |
| Banques & caisses               | 1 184      | 101        |
| Total                           | 6 436      | 10 575     |

Les valeurs mobilières de placement (SICAV/FCP de trésorerie) sont valorisées à leur coût d'achat au 30 juin 2007.

### 5.8. CAPITAUX PROPRES

Le capital social, d'un montant de 2 145 332 € est divisé en 8 581 328 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

| (en K€)                            | 31.12.2006    | Affectation<br>résultat | Résultat de<br>l'exercice | Acquisition<br>BSA | 30.06.2007    |
|------------------------------------|---------------|-------------------------|---------------------------|--------------------|---------------|
| Capital                            | 2 145         |                         |                           |                    | 2 145         |
| Réserves consolidées               | 12 021        | (437)                   |                           | 88                 | 11 672        |
| Résultat consolidé                 | (437)         | 437                     | (78)                      |                    | (78)          |
| <i>Total part du Groupe</i>        | <i>13 729</i> | <i>0</i>                | <i>(78)</i>               | <i>88</i>          | <i>13 739</i> |
| Réserves consolidées               | 0             |                         |                           |                    | 0             |
| Résultat consolidé                 | 0             |                         |                           |                    | 0             |
| <i>Total part des minoritaires</i> | <i>0</i>      |                         |                           |                    | <i>0</i>      |
| Total général                      | 13 729        | 0                       | (78)                      | 88                 | 13 739        |

L'accroissement des réserves consolidées de 88 K€, résulte de l'acquisition par deux actionnaires de 130 000 bons de souscription d'actions au prix de 0,68 € (Conseil d'administration du 21.12.2006 - Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2006).

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice antérieur se présentait comme suit :

| (en K€)                            | 31.12.2005   | Affectation<br>résultat | Augmentations de capital |               | Résultat de<br>l'exercice | Autre      | 31.12.2006    |
|------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------------------|---------------|---------------------------|------------|---------------|
|                                    |              |                         | 28.02.2006               | 15.12.2006    |                           |            |               |
| Capital                            | 37           |                         | 9                        | 402           |                           | 1 697      | 2 145         |
| Réserves consolidées               | (65)         | (945)                   | 3 991                    | 10 572        |                           | (1 532)    | 12 021        |
| Résultat consolidé                 | (945)        | 945                     |                          |               | (437)                     |            | (437)         |
| <i>Total part du Groupe</i>        | <i>(973)</i> | <i>0</i>                | <i>4 000</i>             | <i>10 974</i> | <i>(437)</i>              | <i>165</i> | <i>13 729</i> |
| Réserves consolidées               | 0            |                         |                          |               |                           |            | 0             |
| Résultat consolidé                 | 0            |                         |                          |               |                           |            | 0             |
| <i>Total part des minoritaires</i> | <i>0</i>     |                         | <i>0</i>                 |               |                           |            | <i>0</i>      |
| Total général                      | (973)        | 0                       | 4 000                    | 10 974        | (437)                     | 165        | 13 729        |

## 5.9. PROVISION POUR FERMETURES DES MINES

Cette provision couvre les coûts futurs actualisés de remise en état du site minier de DIEU-MERCI et YAOU à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ces passifs a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

- coûts de remise en état du site (sur la base d'une actualisation d'une expertise technique),
- coûts sociaux de fermeture du site,

au 31.12.2018 pour DIEU-MERCI (date de la fin de la concession) et au 11.10.2011 pour YAOU (date de fin de l'AEX renouvelé pour une durée de 4 années).

Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de la période :

| (K€)       | 31.12.2006 | Dotation | Frais de<br>démontage | 30.06.2007 |
|------------|------------|----------|-----------------------|------------|
| DIEU-MERCI | 560        | 53       | 1                     | 614        |
| YAOU       | 114        | 115      | 1                     | 230        |
| Total      | 674        | 168      | 2                     | 844        |

Les principales natures de coûts prises en compte par l'expert dans l'évaluation initiale de la provision sont les suivantes :

- Profilage et aménagement des fosses d'extraction
- Reprofilage des berges
- Traitement des eaux de ruissellement, digues
- Frais liés à l'analyse de la pollution
- Démontage des installations
- Revégétalisation

Les coûts de démontage des installations ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 90 K€, comptabilisé dans le poste d'immobilisation construction-usine.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont actualisés sur la base des hypothèses énoncées en note 3.4.

## 5.10. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

| (en K€)                      | 31.12.2006 | Dotations | Reprises (*) | 30.06.2007 |
|------------------------------|------------|-----------|--------------|------------|
| Provision retraite           | 3          |           |              | 3          |
| Provision pour litiges       | 21         |           | 8            | 13         |
| Total provision pour risques | 24         | 0         | 8            | 16         |

(\*) : part des reprises effectuées conformément à leur objet : 8 K€

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée, sur les bases suivantes :

- personnel des sociétés du Groupe en CDI au 31 décembre,
- dispositions légales en vigueur (droit commun),
- cadre d'un départ volontaire,
- âge de départ estimé à 60 ans ou connu,
- probabilité de présence dans l'entreprise à cet âge,
- table de mortalité homme/femme (INED),
- prorata d'ancienneté (ancienneté acquise à la date de clôture),
- actualisation base évolution des rémunérations 2,5 % et taux d'intérêt LT (4,5 %).

Au 30.06.2007, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe.

Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane.



Les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à 13 K€ et concernent un litige salarial (SAS SORIM/JACKSON demande de 11 837 €).

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

#### 5.11. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit pour 1 125 K€ et d'un découvert bancaire ponctuel de 55 K€.

Les emprunts sont exclusivement constitués d'emprunts bancaires amortissables souscrits lors de la conclusion de contrats de location, d'une durée de 5 ans à l'origine, et destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux bailleurs.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance.

| (K€)               | Total | - 1 an | 1 à 5 ans | + 5 ans |
|--------------------|-------|--------|-----------|---------|
| Emprunts bancaires | 1 125 | 285    | 840       | 0       |

#### 5.12. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES

Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires, avances ne faisant l'objet d'aucune rémunération.

#### 5.13. DETTES FISCALES & SOCIALES

Le tableau ci-dessous donne le détail de ce poste et son évolution :

| (en K€)                 | 30.06.2007 | 31.12.2006 |
|-------------------------|------------|------------|
| Impôt société – Différé | 831        | 856        |
| État – Charges à payer  | 63         | 63         |
| Personnel               | 963        | 815        |
| Organismes sociaux      | 588        | 714        |
| Total                   | 2 445      | 2 448      |

Les impôts différés, calculés conformément aux principes énoncés en note 3.9., et détaillés ci-dessous, proviennent essentiellement de l'écart d'évaluation des concessions minières Dieu-Merci amortissables (cf. notes 4.1. et 5.3.).

| (K€)                                     | 30.06.2007 |         | 31.12.2006 |         |
|--|------------|---------|------------|---------|
|  | Actif      | Passif  | Actif      | Passif  |
| <u>Différences temporaires :</u>         |            |         |            |         |
| Ecart d'évaluation concession Dieu Merci |            | (4 327) |            | (4 515) |
| Autres différences temporaires           |            | (304)   |            | (245)   |
| <u>Déficits reportables</u>              | 892        |         | 909        |         |
| Total bases                              | 892        | (4 631) | 909        | (4 760) |
| Taux                                     | 22%        | 22%     | 22%        | 22%     |
| Total impôts différés                    | 198        | (1 029) | 202        | (1 058) |

Les prévisions, sur la base d'un AEX, ne permettant pas de prévoir une récupération des déficits à court terme de la SMYD (22,4 M€ au 31.12.06), l'actif d'impôt différé relatif à SMYD n'a pas été comptabilisé au 30.06.2007 conformément au principe de prudence.

L'importance des dettes à l'égard des personnels et des organismes sociaux résulte de la comptabilisation au 30 juin 2007 des dettes relatives aux heures supplémentaires et aux droits à repos compensateur acquis par le personnel à cette date qui seront payées ou pris (repos compensateurs) postérieurement au 30 juin 2007.

#### 5.14. AUTRES DETTES

Les autres dettes sont constituées exclusivement de la dette à moins d'un an relative à l'acquisition des actions Smyd ( note 4.1.).

## 6. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

Pour faciliter la comparaison avec les périodes antérieures, les notes font référence, outre les données réelles de la période du 1<sup>er</sup> semestre 2007, aux données réelles du premier semestre 2006 et à l'exercice complet 2006.

Les périmètres opérationnels de ces trois périodes sont toutefois très différents puisque la mine de Yaou n'étant entrée en production qu'en novembre 2006, le premier semestre 2006 ne comprend pas de produits et charges d'exploitation de la mine de Yaou, tandis que l'exercice 2006 n'en comprend que deux mois.

### 6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La production vendue est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or de la période se montent à 7 758 K€ contre 2 152 K€ pour la même période de l'exercice antérieur et 7 802 K€ pour la totalité de l'exercice 2006.

|                     | 2007<br>(6 mois) | 2006<br>(1er sem.) | 2006<br>(12 mois) |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
|                     | -----            | -----              | -----             |
| Ventes d'or (en K€) | 7 758            | 2 152              | 7 802             |
| <i>Kg</i>           | 487              | 153                | 510               |

Ces progressions résultent de l'accroissement du prix de l'or, des quantités produites par la mine de DIEU-MERCI et de l'entrée en production de la mine de YAOU au 01.11.2006.

### 6.2. PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette production d'immobilisation réalisée par le groupe consiste essentiellement en matériaux, coûts d'utilisation des matériels et main d'œuvre utilisés pour la poursuite de l'aménagement des sites (découverte des fosses, préparation de la mine), des aménagements et constructions complémentaires des usines de traitement ainsi que de l'aménagement des pistes.

Cette production a été valorisée selon les principes exprimés en note 3.7. – Coûts de production des actifs immobilisés.

La production réalisée au cours de la période s'est élevée à 338 K€ pour la mine de Yaou et à 124 K€ pour la mine de Dieu-Merci.

### 6.3. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.



| (K€)                | 2007<br>(6 mois) | 2006<br>(1er sem.) | 2006<br>(12 mois) |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| Produits pétroliers | 1 483            | 569                | 1 660             |
| Pièces détachées    | 329              | 33                 | 541               |
| Fournitures         | 76               | 55                 | 110               |
| Nourriture          | 92               |                    |                   |
| <b>Total</b>        | <b>1 980</b>     | <b>657</b>         | <b>2 311</b>      |

#### 6.4. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

| (K€)                     | 2007<br>(6 mois) | 2006<br>(1er sem.) | 2006<br>(12 mois) |
|--------------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| Sous-traitance           | 62               | 33                 | 65                |
| Petit équipement         | 184              | 49                 | 112               |
| Entretien & maintenance  | 228              | 16                 | 82                |
| Honoraires & commissions | 313              | 360                | 514               |
| Transports sur sites     | 302              | 362                | 775               |
| Voyages et déplacements  | 200              | 148                | 310               |
| Nourriture               | 0                | 68                 | 149               |
| Autres                   | 346              | 139                | 251               |
| <b>Total</b>             | <b>1 635</b>     | <b>1 175</b>       | <b>2 258</b>      |

Le poste honoraire comprend pour 50 K€ une assistance externe pour l'admission des titres sur le marché Alternext à compter du 02.07.2007.

#### 6.5. CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

|                           | 30.06.2007 | 30.06.2006 | 31.12.2006 |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| Effectif fin de période   | 193        | 106        | 155        |
| - dont cadre              | 13         | 2          | 3          |
| Effectif début de période | 155        | 85         | 85         |
| Effectif moyen            | 187        | 97         | 116        |

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.



Au titre de la période du 1<sup>er</sup> semestre 2007, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

- Conseil d'administration : Néant
- Dirigeants : Néant

#### 6.6. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

| (K€)                                 | 2007<br>(6 mois) | 2006<br>(1er sem.) | 2006<br>(12 mois) |           |
|--------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|-----------|
| Etudes & travaux exploration minière | 21               | 0                  | 4                 | Note 5.2. |
| Concessions minières                 | 195              | 195                | 391               | Note 5.3. |
| <b>Total</b>                         | <b>216</b>       | <b>195</b>         | <b>395</b>        |           |

#### 6.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont détaillées en note 5.4.

#### 6.8. RESULTAT FINANCIER

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

| (K€)                       | 2007<br>(6 mois) | 2006<br>(1er sem.) | 2006<br>(12 mois) |
|----------------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| Plus-value de cessions VMP | 155              | 0                  | 0                 |
| Intérêts des emprunts      | - 44             | -55                | -79               |
| Autres intérêts            | -4               |                    |                   |
| <b>Résultat</b>            | <b>107</b>       | <b>-55</b>         | <b>-79</b>        |

#### 6.9. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat, négatif de 23 K€ sur la période, se constitue comme suit :

| (K€)                                     | Produits  | Charges   |
|--|-----------|-----------|
| Dénouement affaire prud'homale           | 8 (1)     | 8         |
| Vols Gas oil                             |           | 7         |
| Perte créance ancienne                   | 5         | 5         |
| Régularisat. diverses sur exercices ant. | 3         | 13        |
| Rebuts immobilisations villa             |           | 5         |
| <b>Total</b>                             | <b>15</b> | <b>38</b> |

(1) Reprise de provision : Note 5.10

## 6.10. IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt exigible est la charge calculée sur la base de la réglementation fiscale en vigueur applicable aux sociétés commerciales.

La charge ou le produit d'impôt différé correspond à la variation du décalage temporel entre les bases du résultat comptable et du résultat fiscal.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition du produit net de l'exercice.

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| Charge Impôt exigible          | 4     |
| Charge/(produit) Impôt différé | (37)  |
|                                | ----- |
| Charge impôt totale            | (33)  |

Le tableau ci-dessous donne le rapprochement entre la charge d'impôt théorique, c'est-à-dire calculée sur la base des dispositions fiscales en vigueur, et la charge d'impôt comptabilisée.

|   |       |
|---|-------|
| Résultat comptable avant impôts                   | (111) |
| Charge d'impôt théorique aux taux de droit commun | (25)  |
| Différences permanentes                           | 74    |
| Mouvements de prov. sur actifs ID (SMYD)          | (65)  |
| Autres  | (17)  |
|   | ----- |
| Total charge d'impôt                              | (33)  |

La charge d'impôt théorique au taux de droit commun a été calculée suivant les dispositions applicables en Guyane Française qui prévoit notamment un abattement d'1/3 de la base imposable.

## 6.11. AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITIONS

Ce poste est exclusivement composé de l'amortissement de l'écart d'acquisition de SMYD, amorti sur une durée de 5 ans (cf. note 5.1).

## 6.12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital (8 581 328 actions).



## 7. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE

### 7.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Ces charges calculées se composent de :

|  |          |            |
|--|----------|------------|
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition :        | 333 K€   | note 5.1.  |
| Dotations aux amortissements des concessions :                 | 195 K€   | note 5.3.  |
| Dotation aux amortissements des frais d'exploration            | 21 K€    |            |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : | 955 K€   | note 5.4.  |
| Dotations aux provisions pour fermeture mines                  | 168 K€   | note 5.9.  |
| Mouvements sur provisions pour risques & charges               | -8 K€    | note 5.10. |
|  | -----    |            |
| Total  | 1 664 K€ |            |

### 7.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

|                                      |          |           |
|--------------------------------------|----------|-----------|
| Immobilisations corporelles :        | 4 353 K€ | note 5.4. |
| Coûts de démontage immobilisés (1) : | -2 K€    | note 5.9. |
|                                      | -----    |           |
| Total                                | 4 351 K€ |           |



## 8. ENGAGEMENTS

### 8.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

#### *Redevance Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une royauté complémentaire de 1,0 % du CA dûe lorsque le total des royalties cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera le montant de la dette réglée au BRGM, dette qui d'élève à 2,134 millions d'euros à ce jour.

La mise en œuvre de ces redevances est effective depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et s'élève pour le premier semestre 2007 à 70.216 € soit 2 % de la valeur de la production d'or de la mine de Yaou étant donné que la dette BRGM n'était pas réglée.

#### *Passifs environnementaux*

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables en vigueur au sein du Groupe.

### 8.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

En date du 28 février 2006, AUPLATA SAS a acheté 100 % des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE (ci-après les «Titres»). Le même jour, un contrat de garantie d'actif et de passif («ci-après la «Garantie») a été conclu entre Messieurs Alain Pichet, Christophe Alain Pichet et Jacques Breton (ci-après les «Garants») et AUPLATA SAS (ci-après le «Bénéficiaire»).

Les Garants se sont engagés à indemniser le Bénéficiaire, à titre de réduction du prix d'achat des Titres jusqu'à concurrence d'un prix de un euro (1 €) puis au-delà à titre d'indemnité, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices (ci-après une «Perte» ou les «Pertes») payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient :

- (i) d'inexactitudes relatives aux déclarations faites et aux garanties consenties aux termes de la Garantie,
- ou
- (ii) de la violation desdites déclarations et garanties.

Les Garants se sont engagés à payer au Bénéficiaire une indemnité dans les 15 jours de la notification par le Bénéficiaire aux Garants dès que la Perte a été effectivement supportée par la SORIM ou TEXMINE, et ce, y compris intérêt de retard, le cas échéant.

Le montant total qui pourrait être dû par les Garants au titre de toutes les réclamations notifiées par le Bénéficiaire en vertu de la Garantie est limité à 2.000.000 €. La responsabilité des Garants ne peut être recherchée au titre de la Garantie qu'à condition que la totalité des sommes réclamées excède un montant équivalent à 50.000 €. Dès ce seuil atteint, toutes les sommes sont dues à compter du premier euro.



Toute réclamation notifiée, pour être valable, doit être faite par le Bénéficiaire avant le troisième anniversaire de la Garantie, à l'exception des questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable.

Suite à l'ensemble des opérations de restructuration intervenues depuis le début de l'exercice 2006, AUPLATA (ex-TEXMINE) est aujourd'hui valablement venue au droit de la société AUPLATA SAS au titre de la Garantie.

En garantie de la bonne exécution de ses obligations au titre de la Garantie, les Garants ont remis à AUPLATA une garantie bancaire à première demande à hauteur de trois cent mille (300.000) euros consentie par la Caisse Fédéral du Crédit Mutuel Antilles Guyane expirant le 10 mars 2009. Les intérêts portant sur cette somme sont acquis aux Garants.



## **10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Le 11 juillet 2007, la société SMYD SAS, détenue à 100% par AUPLATA SA, a sollicité auprès des autorités le renouvellement pour une durée de deux de l'Autorisation d'Exploitation de Yaou octroyé par arrêté n° 2046/SGAR du 12 octobre 2005 sous le n° 21/2005, en vertu des dispositions du titre IV du décret n° 2001-204 du 6 mars 2001 relatif aux autorisations d'exploitation de mines dans les départements d'outre-mer.

Le 27 août 2007, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane (CGSSG) a procédé à la vérification de l'application de la législation de la Sécurité Sociale au sein de la société SMYD SAS, détenue à 100% par AUPLATA SA sur les années 2005 et 2006. A l'issue de cette vérification, aucune observation n'a été formulée par les inspecteurs de la CGSSG.



## **11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Le 20 janvier 2007, une convention de mutation de titre minier a été signée entre la Société AUPLATA et Monsieur ADAM concernant l'exploitation du site minier de Délice à Saint Laurent du Maroni. En effet, Monsieur ADAM possède, aux termes d'un arrêté rendu par Monsieur le Ministre délégué à l'industrie en date du 8 novembre 2004 et pour une période de cinq ans, un permis d'exploitation de la mine d'or de Délice.

Par cette convention, Monsieur ADAM transfère à la Société AUPLATA le Permis d'Exploitation moyennant une somme de 800 000 euros sous la condition suspensive de l'obtention préalable des autorisations administratives et notamment en application des articles 119-5 et suivants du Code Minier. Une demande en ce sens a été enregistrée auprès des services concernés de la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (DGEMP) du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie en date du 5 février 2007. A ce jour, la DGEMP n'a pas donné de réponse à cette demande et le dossier est toujours en instruction.

### ***DROIT DE RETOUR CONSENTI A GOLDEN STAR***

Dans le cadre de l'acquisition de 50 % du capital de la Société Minière Yaou Dorlin auprès de Golden Star Resources intervenue le 10 décembre 2004, il est prévu au bénéfice de Golden Star un «Droit de Retour» au terme duquel :

Si un minimum de 5 millions d'onces d'or prouvées et probables était trouvé à tout moment dans l'avenir sur les propriétés SMYD, et telles que déterminées par une étude technique réalisée par un consultant indépendant qualifié, selon les normes canadiennes 43-101, à la demande de et payée soit par AUPLATA, soit par Golden Star Resources, cette dernière bénéficie d'un « Droit de Retour » lui permettant d'acquérir 50 % des droits, titres et intérêts dans la SMYD en contrepartie d'un paiement égal à trois fois les dépenses encourues par la SMYD et AUPLATA, et liées aux titres miniers de la SMYD, réalisées entre le 10 décembre 2004 et l'exercice par Golden Star Resources de son « Droit de Retour ».

### ***NORMALISATION REGLEMENTAIRE***

Dans le cadre la normalisation réglementaire de l'ensemble de l'industrie aurifère guyanaise initiée depuis le début de l'année par les autorités, AUPLATA a été mise en demeure, sur le site de Yaou et de Dieu-Merci, de procéder à des contrôles sur les rejets aqueux, de s'assurer de la mise en sécurité des digues des parcs à résidus ainsi que d'entreprendre la régularisation administrative de ses installations. AUPLATA met tout en œuvre afin de satisfaire aux ajustements nécessaires et ce avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé en gestion et réglementation environnementale. AUPLATA considère que le risque sur la continuité d'exploitation associé à cette normalisation existe mais le considère comme faible étant donné les moyens mis en œuvre pour régulariser la situation.